

L'ADISQ salue un plan de relance économique qui reconnaît clairement l'ampleur des défis et besoins du secteur de la musique et du spectacle

Montréal, le 1er juin 2020 – Le Premier Ministre du Québec, François Legault et la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, réservaient plusieurs bonnes nouvelles au secteur culturel en général, et à l'industrie de la musique en particulier, lors du point de presse d'aujourd'hui : des spectacles pourront être présentés au public très bientôt, peut-être même avant le 24 juin, et des sommes conséquentes, reconnaissant l'ampleur des défis à venir, sont dégagées afin de soutenir les producteurs et créateurs dans cette reprise. L'ADISQ accueille très favorablement l'ensemble de ces annonces et souligne d'emblée que les entreprises du secteur saisiront avec dynamisme toutes les occasions qui se présenteront pour permettre au contact vivant entre les artistes et le public de survenir rapidement et en toute sécurité.

Au total, [le plan de relance économique du milieu culturel](#) s'élève à 400 millions de dollars. Le secteur de la musique pourra compter sur une enveloppe dédiée de 33,5 millions de dollars. Cette somme importante permettra aux entreprises du secteur de la musique de continuer d'accomplir leur mission : produire et commercialiser des spectacles et des enregistrements sonores d'artistes d'ici malgré un contexte défavorable. Elles pourront de surcroît recourir à certains fonds ouverts à l'ensemble du milieu culturel pour soutenir différents projets spéciaux.

« Après plusieurs semaines très difficiles, le milieu de la musique accueille les nouvelles d'aujourd'hui avec soulagement et optimisme. Le gouvernement témoigne d'une compréhension claire des défis qui nous attendent dans les prochains mois. Les producteurs et créateurs de musique sont impatients de retrouver le public québécois et sentent qu'on leur donne aujourd'hui les moyens d'entamer cette reprise. », a affirmé Philippe Archambault, président de l'ADISQ.

« Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a accordé un soutien constant au secteur de la musique, reconnaissant que ce dernier, constitué d'entreprises locales et dynamiques est, même en temps normal, fragilisé par un environnement d'affaires inéquitable et particulièrement déséquilibré. Aujourd'hui encore, le Premier Ministre, François Legault et la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, témoignent de leur attachement à la musique d'ici et de la nécessité de la soutenir de façon accrue en cette période inédite afin qu'elle continue de susciter la fierté des Québécois encore longtemps. » a déclaré la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

Rappelons qu'au Québec, la production et la commercialisation de la musique est dans sa quasi-totalité le fait d'entreprises locales : une situation unique au monde. Même si elles œuvrent dans un marché très compétitif et dominé par des joueurs étrangers, ces entreprises accompagnent depuis plus de 40 ans avec succès les artistes d'ici dans le développement de leurs carrières. Pour ce faire, elles bénéficient d'un soutien public jouant un important effet de levier, mais ne comptant que pour 14% des revenus de l'industrie. Depuis le 12 mars 2020, ces entreprises font face à un défi sans précédent : elles sont privées

de la possibilité de faire des spectacles, une activité comptant pour près de 60% de leurs revenus, en plus de composer avec des baisses importantes de consommation de musique enregistrée. Malgré ce contexte hostile, les carrières des artistes ne se mettant pas en pause, elles ont, au cours des derniers mois, continué de consentir des investissements importants afin de faire rayonner les projets musicaux en cours.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : Marie-Julie Desrochers

C. 438.872.7282 | B. 514.842.5147 #237 | mjdesrochers@adisq.com